

Finissons-en de ces politiques injustes et dangereuses : Liberté de circulation, solidarité avec les migrant.es !



Aujourd'hui les États de l'UE, et particulièrement la France, s'attaquent au droit d'asile en renforçant les frontières internes, en externalisant les contrôles, en organisant un tri des migrant.es aux portes de l'Europe, en refusant le sauvetage en mer, en précarisant le droit à l'asile et à la protection et en criminalisant les actions citoyennes d'aide et d'assistance à personne en danger. Une nouvelle fois, l'État français n'assume pas ses responsabilités et ses obligations et tente toujours plus de refouler hommes, femmes et enfants en refusant l'entrée et le séjour sur son territoire et en réformant à nouveau le CESEDA (Code d'Entrée et de Séjour des Étrangers et Demandeurs d'Asile) par la loi de septembre 2018 dite « Collomb ».

Ce que prévoit la loi Collomb de septembre 2018 :

Encore plus de coercition et de répression sous couvert de plus d'efficacité et d'un meilleur accueil. Limiter voire rendre impossible le séjour en France et éloigner davantage de personnes avec une garantie supplémentaire d'éloignement plus sûr par l'élargissement de la peine de l'interdiction du territoire français (ITF).

Dématérialisation et déshumanisation

Cette loi prévoit aussi la **dématérialisation généralisée des démarches** d'accès aux droits, aux services publics et un recours à la visio-conférence en lieu et place d'audience (administrative et judiciaire). Cela conduit à une **déshumanisation, une violation des droits fondamentaux** en faisant obstacle à la demande d'asile et à l'ouverture des droits inhérents à cette demande.

Ces procédures font aussi obstacle à l'exercice de ses droits par l'impossibilité de prise de rendez-vous en préfecture.

Enfermement, contrôle,

et surveillance accrus :

Allongement de la durée de la rétention en CRA (Centre de Rétention Administrative) : durée passant de 45 jours à 90 jours.

Alignement des dispositions de la retenue pour contrôle de l'identité et du droit au séjour aux dispositions de la garde à vue avec fouilles et prise d'empreintes.

Fichage des demandeurs d'asile et « dublinés » (en procédure Dublin) **ainsi que des mineurs non-accompagnés** avec prise d'empreintes, photo et regroupement de fichiers.

Régression catastrophique de la protection pour les étrangers malades

Faciliter l'éloignement...

L'interdiction du territoire Français est systématisée avec des OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) sans délai de départ volontaire rendant quasi impossible un espoir de régularisation dans l'avenir.

L'assignation à résidence devient systématique pour la personne faisant l'objet d'une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) toujours dans un souci de garantie d'éloignement.

... et réduire encore les délais ...

Le droit au recours effectif et à la défense sont attaqués par une réduction des délais. De même, le délai pour soumettre une demande d'asile passe de 120 jours à 90 jours sous peine d'une procédure prioritaire dite « accélérée ».

... en plus d'une complexification générale des procédures.



Nous assistons au fur et à mesure des années à une course législative effrénée d'un gouvernement à l'autre édictant des lois et règlements toujours plus restrictifs, coercitifs et répressifs renforçant un système capitaliste, une immigration choisie (les plus riches par la politique de visa, l'augmentation exponentielle des frais de scolarité pour les étudiant.es étranger.ères...), et établissant une industrialisation et un business de la migration parfois sous une façade humanitaire.

Une violation des droits fondamentaux ne cesse de s'opérer : droit à un hébergement inconditionnel, protection de l'enfant, atteinte grave à la vie privée.....

La suspicion et la fraude sont devenues un principe réduisant les réfugié.es à des délinquant.es.

Ce qu'il faut savoir sur les idées reçues et préjugés largement relayés

Contrairement à ce que l'on peut croire, l'immigration n'est pas un phénomène croissant et le flux migratoire ne cesse de diminuer (80% depuis 2015). Alors qu'elle est partie prenante dans les conflits actuels qui jettent sur la route des milliers de personnes fuyant la guerre, la France s'illustre en tant que pays accueillant le moins de réfugiés sur son territoire contrairement aux pays limitrophes des zones de guerres ou de conflits. Les frontières et l'édification de murs et de barrières ne limitent pas les déplacements. Ils ne font que rendre encore un peu plus dangereux voire mortels les routes et déplacements migratoires.



Ce que revendique la CNT :

- L'abolition pure et simple du système capitaliste dans son ensemble,
- La liberté de circulation et d'installation avec comme préalable la disparition des frontières,
- La régularisation de tous les sans papiers,
- La fermeture des Centres de rétention administrative et de zones d'attente,
- La suppression du CESEDA
- Une solidarité internationale !

Qu'on les appelle « migrant.es », « immigré.es », « étranger.ères », « réfugié.es », « sans papiers » peu importe, ils.elles sont nos camarades. Comme tous les travailleurs et travailleuses qui doivent faire face partout aux patrons et aux États, aux guerres et aux menaces, à la précarité et à l'insécurité sociale, ils.elles sont de notre classe, ils.elles sont nos égaux, ils.elles auront toujours leur place en tant que tels dans notre organisation, et par-là même dans notre projet de société sans États, sans frontières et sans classes. Un monde que nous voulons libre et solidaire !

Les États et le capitalisme nous divisent, restons uni.es et solidaires !



Confédération Nationale du Travail

www.cnt-f.org / contact@cnt-f.org